

*ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES*  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL DE LA 92<sup>e</sup> SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION  
RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2022, À LEBEL-SUR-QUÉVILLON

APPROUVÉ LE 9 FÉVRIER 2023

**PROCÈS-VERBAL DE LA 92<sup>E</sup> SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES, TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2022, À LABEL-SUR-QUÉVILLON**

---

**PRÉSENTS**

Cyr, Manon		Ville de Chibougamau
Desgagnés, Claudine		Localité de Valcanton
Dubé, Réal	secrétaire	Ville de Matagami
Dubé, René	président	Ville de Matagami
Elliott, André		Localité de Villebois ( <i>par conférence web</i> )
Forgues, Daniel		Ville de Chapais
Lafrenière, Guy	2 <sup>e</sup> vice-président	Ville de Label-sur-Quévillon
Lebrun, Sébastien		Localité de Radisson
Lemoyne, Denis		Ville de Label-sur-Quévillon
Lessard, Isabelle	1 <sup>re</sup> vice-présidente	Ville de Chapais
Poirier, Alain	trésorier	Ville de Chibougamau

**INVITÉS**

Boivin, Philippe	Directeur régional du MAMH ( <i>par conférence web</i> )
Houde, Normand	Représentant du député d'Ungava ( <i>par conférence web</i> )
Lessard Légaré, Myriam Audrey	Représentante du député d'Ungava

**ÉGALEMENT PRÉSENTES**

Arseneault, Linda	Adjointe de direction
Brousseau, Marie-Claude	Directrice générale ( <i>par conférence web</i> )
Cloutier, Annie	Coordonnatrice à l'administration et aux finances
Payer, Annie	Directrice générale adjointe et directrice des affaires juridiques ( <i>par conférence web</i> )

**FORMANT QUORUM**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. René Dubé, président, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 07.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. René Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

**Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. Alain Poirier.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-12-15-01**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 91<sup>e</sup> séance régulière tenue le 10 novembre 2022
4. Administration et finances
  - 4.1 États financiers, chèques émis et salaires payés au 31 octobre et au 30 novembre 2022
  - 4.2 Fonds Eastmain - États financiers et chèques émis au 31 octobre et au 30 novembre 2022
  - 4.3 Correspondance
  - 4.4 Calendrier des rencontres 2023
  - 4.5 Répartition du Fonds Eastmain pour les années 2023 et 2024
  - 4.6 Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
  - 4.7 Rapport annuel 2021-2022
5. Ententes et partenariats
  - 5.1 Participation à la 25<sup>e</sup> édition du Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec
6. Programmes de soutien au développement
  - 6.1 FCR-119 – Nord-du-Québec en Création 2023 - REG
  - 6.2 PDC-086 – Les Veillées allumées – CHI-CHA
  - 6.3 PDC-087 – Défi polaire Baie-James - CHA
7. Contribution financière à la participation d'élus au Forum – Intégration des activités minières : acceptabilité sociale et cohabitation
8. Accompagnement dans le cadre d'une réflexion sur la maximisation des retombées économiques et sociales liées au secteur minier
9. Motion de félicitations à Mme Stéphanie Houde, lauréate du prix « Relève municipale »
10. Motion de félicitations à M. Yvan Julien, lauréat du prix du bénévolat Dollard-Morin
11. Divers
12. Questions du public
13. Prochaine séance
14. Levée de la séance

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 91<sup>E</sup> SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 10 NOVEMBRE 2022**

Le procès-verbal de la 91<sup>e</sup> séance régulière tenue le 10 novembre 2022 est déposé pour adoption.

**Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Sébastien Lebrun.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-12-15-02**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 91<sup>e</sup> séance régulière tenue le 10 novembre 2022 comme présenté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4. ADMINISTRATION ET FINANCES**

#### **4.1. ÉTATS FINANCIERS, CHÈQUES ÉMIS ET SALAIRES PAYÉS AU 31 OCTOBRE ET AU 30 NOVEMBRE 2022**

Les états financiers, la liste des chèques émis et les salaires payés, au 31 octobre et au 30 novembre 2022, sont déposés pour adoption.

**Sur proposition de M. Guy Lafrenière, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-12-15-03**

**D'ADOPTER** les états financiers, les chèques émis et les salaires payés au 31 octobre et au 30 novembre 2022, comme présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.2. FONDS EASTMAIN - ÉTATS FINANCIERS ET CHÈQUES ÉMIS AU 31 OCTOBRE ET AU 30 NOVEMBRE 2022**

Les états financiers et la liste des chèques émis au 31 octobre et au 30 novembre 2022 du Fonds Eastmain sont déposés pour adoption.

**Sur proposition de M. Réal Dubé, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-12-15-04**

**D'ADOPTER** les états financiers et les chèques émis au 31 octobre et au 30 novembre 2022 du Fonds Eastmain comme présentés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.3. CORRESPONDANCE**

La correspondance du 4 novembre au 9 décembre 2022 est déposée pour information.

**4.4. CALENDRIER DES RENCONTRES 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James fixe, par résolution, le calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2023;

**CONSIDÉRANT QU'**un calendrier de rencontres est proposé aux administrateurs.

**Sur proposition de Mme Isabelle Lessard, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-12-15-05**

**D'APPROUVER** le calendrier des séances régulières du conseil d'administration de l'Administration régionale Baie-James pour l'année 2023, lequel se tiendra aux dates suivantes :

- 9 février
- 6 avril
- 15 juin
- 4 août

- 21 septembre
- 9 novembre
- 14 décembre

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.5. RÉPARTITION DU FONDS EASTMAIN POUR LES ANNÉES 2023 ET 2024**

Sur proposition de M. Guy Lafrenière, dûment appuyée par M. Denis Lemoyne.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-12-15-06**

**D'ADOPTER** la répartition du Fonds Eastmain telle que présentée, soit 30 % de l'enveloppe au fonds régional et 70 % de l'enveloppe au fonds local et ajustée selon le décret de population annuellement, et ce, pour les années 2023 et 2024;

**D'AUTORISER** la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.6. COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**CONSIDÉRANT** les modifications législatives apportées à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c A-2.1);

**CONSIDÉRANT** l'obligation pour l'Administration régionale Baie-James de constituer au sein de son organisation un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de procéder à la nomination des membres de ce comité.

Sur proposition de Mme Isabelle Lessard, dûment appuyée par M. Alain Poirier.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-12-15-07**

**DE CONSTITUER** le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

**QUE** le comité soit composé des personnes suivantes :

- Mme Marie-Claude Brousseau, directrice générale — responsable du comité;
- Me Annie Payer, notaire, directrice générale adjointe et directrice des affaires juridiques — responsable de l'accès aux documents et responsable de la protection des renseignements personnels;
- Mme Linda Arseneault, adjointe de direction — responsable de la gestion documentaire;
- Mme Sandra Boudreau, agente de soutien administratif.

**QUE** les responsabilités et le rôle du comité soient ceux définis à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, notamment l'approbation des règles

encadrant la gouvernance que l'Administration régionale Baie-James doit adopter à l'égard des renseignements personnels.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.7. RAPPORT ANNUEL 2021-2022

Sur proposition de M. Sébastien Lebrun, dûment appuyée par Mme Claudine Desgagnés.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-12-15-08**

**D'ADOPTER** le rapport annuel 2021-2022 comme présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5. ENTENTES ET PARTENARIATS

#### 5.1. PARTICIPATION À LA 25<sup>E</sup> ÉDITION DU DÉFI OSENTREPRENDRE NORD-DU-QUÉBEC

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James a priorisé, dans le cadre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, de soutenir le développement et la diversification économique à la Baie-James, notamment en renforçant la culture entrepreneuriale et l'innovation;

**CONSIDÉRANT QUE** le Défi OSEntreprendre Nord-du-Québec a principalement comme objectif de faire rayonner les initiatives entrepreneuriales, développer l'esprit entrepreneurial et inspirer le désir d'entreprendre dans la région;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a un impact structurant sur le développement de l'entrepreneuriat dans le Nord-du-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est appuyé par de nombreux partenaires régionaux.

Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par Mme Isabelle Lessard.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-12-15-09**

**DE CONTRIBUER** à hauteur de 10 000 \$ dans le projet de la 25<sup>e</sup> édition du Défi OSEntreprendre du Nord-du-Québec;

**D'AUTORISER** la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. **PROGRAMMES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT**

6.1. **FQR-119 – NORD-DU-QUÉBEC EN CRÉATION 2023 - REG**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Fonds culturel régional et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** cette initiative positionne la culture comme un moteur de développement durable, économique, social et territorial;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise à mettre en valeur les éléments identitaires du territoire et à stimuler le sentiment d'appartenance des collectivités;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement favorisera la professionnalisation et le rayonnement des artistes jamésiens;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond à 2 objectifs du cadre normatif du Fonds culturel local et régional;

**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du comité d'analyse et de recommandation de l'*Entente de développement culturel 2022-2025*.

**Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par M. Denis Lemoyne.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-12-15-10**

**D'OCTROYER** à BABA une subvention maximale de 25 000 \$ pour la réalisation de son projet « Nord-du-Québec en Création 2023 - REG »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6.2. **PDC-086 – LES VEILLÉES ALLUMÉES – CHI-CHA**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet contribue à faire connaître le théâtre, la culture crie, les artistes de la région et l'écoresponsabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** la programmation gratuite favorise l'accès à la culture et à la connaissance;

**CONSIDÉRANT QUE** cette initiative permet de bonifier l'offre d'activités socioculturelles.

**Sur proposition de M. Guy Lafrenière, dûment appuyée par M. Daniel Forgues.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-12-15-11**

**D'ACCORDER** au Centre d'études collégiales à Chibougamau une subvention maximale de 6 218 \$ pour la réalisation de son projet « Les Veillées allumées – CHI-CHA »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 6.3. PDC-087 – DÉFI POLAIRE BAIE-JAMES – CHA

**CONSIDÉRANT QUE** le projet et son promoteur répondent aux critères d'admissibilité du Programme de développement des communautés et que des sommes sont toujours disponibles;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet contribue à améliorer la qualité de vie du milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs bénévoles et partenaires financiers contribueront à la réussite de l'événement.

**Sur proposition de Mme Isabelle Lessard, dûment appuyée par M. Alain Poirier.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-12-15-12**

**D'ACCORDER** au Défi polaire Baie-James une subvention maximale de 6 000 \$ pour la réalisation de son projet « Défi polaire Baie-James - CHA »;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer la convention d'aide financière et tous les documents afférents à ce projet pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 7. CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA PARTICIPATION D'ÉLUS AU FORUM – INTÉGRATION DES ACTIVITÉS MINIÈRES : ACCEPTABILITÉ SOCIALE ET COHABITATION

**CONSIDÉRANT QUE**, selon le rapport d'étude de l'Association minière du Québec sur les retombées économiques de l'industrie minière au Québec en 2020, les retombées de l'activité minière ont généré 20,6 % du PIB de la région du Nord-du-Québec;

**CONSIDÉRANT** la tenue du Forum – Intégration des activités minières : acceptabilité sociale et cohabitation présenté par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le 26 janvier prochain à Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la thématique de l'acceptabilité sociale et la cohabitation avec les activités minières revêt un caractère important pour le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James, notamment dans le Plan québécois de valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Administration régionale Baie-James amorce une réflexion sur la maximisation des retombées économiques et sociales liées au secteur minier.

**Sur proposition de M. Denis Lemoyne, dûment appuyée par M. Réal Dubé.**

Il est résolu :



**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-12-15-13**

**QUE** l'Administration régionale Baie-James rembourse la moitié des frais de déplacement liés à la participation d'un élu de chacune des villes jamésiennes au Forum – Intégration des activités minières : acceptabilité sociale et cohabitation présenté par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le 26 janvier prochain à Gatineau;

**QUE** chacune des villes achemine une facture équivalente à la moitié des frais liés à cette participation à l'ARBJ;

**D'AUTORISER** la direction générale à poser tout geste ou signer tout document afférent à ce dossier pour et au nom de l'Administration régionale Baie-James.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE D'UNE RÉFLEXION SUR LA MAXIMISATION DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES LIÉES AU SECTEUR MINIER**

Sur proposition de Mme Manon Cyr, dûment appuyée par M. Sébastien Lebrun.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-12-15-14**

**D'AUTORISER** la direction générale à négocier les termes du contrat de service, dans le cadre de la réflexion sur la maximisation des retombées socioéconomiques associées au secteur minier sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James;

**D'AUTORISER** le comité exécutif à octroyer le contrat d'une valeur maximale de 50 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. MOTION DE FÉLICITATIONS À MME STÉPHANIE HOUDE, LAURÉATE DU PRIX « RELÈVE MUNICIPALE »**

**CONSIDÉRANT QUE**, lors de la cérémonie de reconnaissance de remise des prix du Mérite Municipal 2022, le prix « Relève municipale » pour une ville de 24 999 habitants et moins a été remis à Mme Stéphanie Houde, adjointe au développement stratégique à la Ville de Chapais;

**CONSIDÉRANT QUE** les prix du Mérite municipal visent à souligner l'apport important de personnes, de groupes, d'organismes et de municipalités qui, par leurs initiatives, leur dynamisme et leur engagement, ont contribué à améliorer le mieux-être et le développement de leur communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix « Relève municipale » souligne l'apport de personnes âgées de moins de 35 ans, à l'emploi d'une municipalité, qui se démarquent par leur engagement exceptionnel ou par la mise en place d'un projet particulier dans leur municipalité et qu'il s'agit d'une occasion de reconnaître les jeunes de la relève qui œuvrent pour le milieu municipal et qui forment les espoirs de demain;

**CONSIDÉRANT** le rôle prépondérant de Mme Houde dans le déploiement de nombreux projets structurants pour Chapais, notamment en matière d'économie circulaire.

Sur proposition de M. Alain Poirier, dûment appuyée par Mme Isabelle Lessard.

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-12-15-15**

**QUE** le conseil d'administration de l'Administration régionale Baie-James félicite Mme Stéphanie Houde pour cette distinction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. MOTION DE FÉLICITATIONS À M. YVAN JULIEN, LAURÉAT DU PRIX DU BÉNÉVOLAT DOLLARD-MORIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin pour la région administrative du Nord-du-Québec a été remis à M. Yvan Julien;

**CONSIDÉRANT QUE** le Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin vise à mettre en valeur l'apport inestimable des personnes qui réalisent des actions bénévoles en loisir et en sport pour le développement de leur communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix du volet région met en lumière l'engagement d'un bénévole en loisir ou en sport ayant une portée locale ou régionale;

**CONSIDÉRANT** le rôle prépondérant de M. Julien dans la communauté de Lebel-sur-Quévillon, notamment à titre de membre fondateur du Club de ski de fond 2 Temps et comme bénévole actif depuis 45 ans.

**Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyée par M. Guy Lafrenière.**

Il est résolu :

**RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-12-15-16**

**QUE** le conseil d'administration de l'Administration régionale Baie-James félicite M. Yvan Julien pour cette distinction.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. DIVERS**

M. René Dubé offre à tous ses meilleurs vœux pour la période des Fêtes et la nouvelle année. Il remercie également tous les administrateurs et l'équipe de leur contribution au développement de la région.

**12. QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public.

**13. PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le 9 février 2023, à Lebel-sur-Quévillon, comme prévu au calendrier.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

Sur proposition de Mme Claudine Desgagnés, dûment appuyée par M. Alain Poirier.

Il est résolu :

RÉSOLUTION : ARBJCA-2022-12-15-17

DE LEVER la séance à 16 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

René Dubé, président

---

Réal Dubé, secrétaire